

Agenda
2063

L'Afrique que
nous voulons



Pour
**#L'AfriqueQue
NousVoulons**

Deuxième
plan
décennal
de

MISE EN ŒUVRE



**La prospérité,
l'intégration, la
démocratie, la
paix, le patrimoine
commun, les
personnes et
l'influence
mondiale sont
ce à quoi Nous
ASPIRONS !**



DECADE OF ACCELERATED IMPLEMENTATION

**Special Edition for the Launch of the
Second Ten-Year Implementation Plan
2024 - 2033**

*Abridged version
"The Africa We Want"
February 2024*





Pour une mise en œuvre efficace de l'Agenda 2063, les États membres devraient continuer à prendre des mesures urgentes pour intégrer l'Agenda 2063 aux niveaux national et régional. Les communautés internationales devraient aligner leur assistance, leur coopération au développement et leurs accords sur l'Agenda 2063.

Extrait de l'Agenda 2063
Framework Document, 2015



Au cours de la deuxième décennie de mise en œuvre de l'Agenda 2063, le mode de partenariat reste aussi clair. " Changement de paradigme " pour initier un nouveau modèle de partenariat. L'Afrique ne veut pas tendre la main, nous ne sommes pas des mendiants, mais des partenaires égaux

**S.E. MOUSSA FAKI,
PRÉSIDENT
DE LA COMMISSION DE
L'UNION AFRICAINE**

Table of Contents

1. CONTEXTE	06
2. CADRE CONCEPTUEL ET THÉORIE DU CHANGMENT.....	18
3. AMBITIONS DE L'AFRIQUE PENDANT LA DEUXIÈME DÉCENNIE (GRANDES AMBITIONS) INTERVENTIONS CATALYTIQUES	21
3.1 PREMIÈRE GRANDE AMBITION : TRANSFORMATION DE CHAQUE ÉTAT MEMBRE DE L'UA AU MOINS EN PAYS À REVENU INTER MÉDIAIRE [Aspiration 1]	21
3.2 DEUXIÈME GRANDE AMBITION : CONSOLIDATION DE L'INTÉGRATION ET AMÉLIORATION DE LA CONNECTIVITÉ DE L'AFRIQUE [Aspiration 2]	25
3.3 TROISIÈME GRANDE AMBITION : RENFORCEMENT DE LA RÉACTIVITÉ DES INSTITUTIONS PUBLIQUES [Aspiration 3]	27
3.4 QUATRIÈME GRANDE AMBITION : RÉOLUTION DES CONFLITS À L'AMIABLE PAR L'AFRIQUE [Aspiration 4]	29
3.5 CINQUIÈME GRANDE AMBITION : SENSIBILISATION ET PROMOTION DES VALEURS AFRICAINES [Aspiration 5]	31
3.6 GRANDE AMBITION 6 : RENFORCEMENT DE L'AUTONOMIE ET DE LA PRODUCTIVITÉ DES CITOYENS AFRICAINS [Aspiration 6].....	33
3.7 GRANDE AMBITION SEPT : TRANSFORMATION DE L'AFRIQUE EN UN ACTEUR MONDIAL FORT ET INFLUENT. [Aspiration 7]	37
4. APPROCHES DE LA MISE EN OEUVRE	39
5. MOYENS ET FACTEURS DE LA MISE EN OEUVRE	40
6. GOUVERNANCE DU DEUXIÈME PLAN DÉCENNAL	51

1.1 CONTEXTE

À l'occasion du jubilé d'or de l'OUA en mai 2013, les dirigeants politiques africains ont reconnu les réalisations et les défis du passé et ont renouvelé leur engagement à réaliser la vision panafricaine d'une « Afrique intégrée, prospère et pacifique, dirigée par ses propres citoyens et représentant une force dynamique sur la scène internationale ». La Conférence de l'UA a chargé la Commission de l'UA, soutenue par l'Agence de planification et de coordination du Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique (Agence du NEPAD), la Banque africaine de développement (BAD) et la Commission économique des Nations unies pour l'Afrique (CEA), d'élaborer un programme continental sur 50 ans dans le cadre d'un processus axé sur les populations.

La Vision de 50 ans a été lancée en janvier 2014, par « un courriel des générations futures envoyé par la présidente de la Commission de l'UA, la Dr Nkosazana Dlamini Zuma, qui a exposé sa vision de l'Afrique dans 50 ans, lors de la retraite ministérielle du Conseil exécutif de l'Union africaine qui s'est tenue à Bahir Dar, en Éthiopie, du 24 au 26 janvier 2014 ».

Le document-cadre de l'Agenda 2063 a été adopté par la vingt-quatrième Session de la Conférence des chefs d'État et de gouvernement de l'UA, à Addis-

Abeba, en janvier 2015 par la décision Assembly/AU/ Dec.565(XXIV), à l'issue de consultations approfondies impliquant toutes les formations de la société africaine - y compris les Communautés économiques régionales (CER) et d'autres organes continentaux, ainsi que la diaspora. À cet égard, l'Agenda est un programme dans lequel chaque Africain, femme, homme, fille et garçon a un intérêt et, idéalement, devrait avoir un intérêt inébranlable dans sa mise en œuvre effective.

L'agenda de 50 ans a été conçu pour être mis en œuvre par le biais de plans de mise en œuvre successifs de 10 ans. En conséquence, lors de sa session de janvier 2015, le Conseil exécutif, par décision (EX.CL/Dec.883(XXVII)), a chargé la Commission de l'UA de préparer le Premier Plan décennal de mise en œuvre de l'Agenda 2063 (Premier Plan décennal) couvrant la période 2014-2023.



“

'Agenda 2063 est un instrument flexible et un document évolutif qui peut être ajusté en fonction des exigences du moment ; ainsi, la décision d'élaborer des plans de mise en œuvre sur 10 ans

**S.E. DR. NKOSAZANA
DLAMINI ZUMA**

**ANCIENNE PRÉSIDENTE
DE LA COMMISSION DE
L'UNION AFRICAINE**



1.2 LES FACTEURS ESSENTIELS DE SUCCÈS

Leadership et engagement politique

Il s'agit d'un facteur essentiel qui façonnera l'avenir de l'Afrique et déterminera le succès de l'Agenda 2063. Le défi du leadership pour la croissance économique accélérée, la transformation et le développement durable auquel l'Afrique est confrontée aujourd'hui est plus complexe, mais pas moins exigeant, qu'à l'époque de la lutte pour l'indépendance contre le colonialisme. Un leadership visionnaire est nécessaire dans tous les domaines et à tous les niveaux : politique, commerce, industrie, science, religion, éducation et culture. L'expérience acquise dans le monde entier montre que la réussite est le fruit d'un leadership politique doté d'une vision et d'un engagement, et qui a la volonté et la capacité nécessaire de les mettre en œuvre.

État de développement capable

Pour réaliser l'Agenda 2063, il est essentiel d'avoir des institutions efficaces, responsables et axées sur le développement, une bureaucratie efficace et forte, une vision et une planification du développement claires et pragmatiques, une politique publique qui soutiennent la classe entrepreneuriale nationale et renforcent la confiance du public, ainsi qu'une structure de gouvernance fondée sur des lois et des règles transparentes. Dans les cas où la transformation structurelle a réussi, l'État a joué un rôle crucial dans le processus. Les capacités et les institutions de l'État doivent être renforcées afin de créer un secteur privé dynamique, de mobiliser la population et de créer un consensus national autour d'un programme de développement commun, et de veiller à ce que des ressources adéquates soient engagées pour le réaliser. Par-dessus tout, l'État africain doit être responsable et répondre aux besoins de sa population.

Participation, inclusion et autonomisation des citoyens

La participation effective de toutes les parties prenantes à la conception, à l'élaboration, à la mise en œuvre, au suivi et à l'évaluation de l'Agenda 2063 est un facteur de réussite essentiel. Ainsi, l'Agenda 2063 doit être pleinement participatif et appartenir à toutes les parties prenantes du continent - l'ensemble du continent doit en faire partie afin de raviver l'esprit de collaboration pour forger le destin du continent - à cet égard, l'engagement des femmes et des jeunes en particulier est

essentiel. Avec des citoyens responsabilisés, une société civile réactive, la transformation sociale et économique peuvent devenir une réalité. L'engagement actif de la diaspora peut être l'un des principaux moteurs du changement pour le développement de l'Afrique, en contribuant au renforcement de l'indépendance économique de l'Afrique par l'investissement, l'expertise et la solidarité politique, culturelle et sociale en général.

Approche axée sur les résultats

Une approche axée sur les résultats, avec des objectifs concrets, mesurables et pouvant faire l'objet d'un suivi et d'un contrôle. Tout en fournissant un cadre général et un ensemble commun d'objectifs et de cibles, l'Agenda 2063 tient également compte de la diversité de l'Afrique et définit des trajectoires et aborde les questions liées à cette diversité.

Revitaliser la planification stratégique et assurer une interface efficace entre les plans nationaux, les initiatives régionales et l'Agenda 2063. Une planification continentale, régionale et nationale intégrée basée sur une série d'horizons temporels à court, moyen et long terme est vitale pour une gestion économique saine, la poursuite d'un développement holistique et intégré (à travers les secteurs et l'espace physique) et, en un mot, pour assurer la réalisation de l'Agenda 2063. L'interface entre les plans nationaux, les initiatives de développement régional et l'Agenda 2063 est également essentielle pour le succès de l'Agenda 2063. Bien que la responsabilité finale de la mise en œuvre des plans incombe aux gouvernements nationaux, une coordination et une interface sont nécessaires à tous les stades du cycle de planification, notamment pour la définition des questions prioritaires, la définition des objectifs, la formulation des plans, la mise en œuvre, le contrôle et le suivi.

Faire de l'Agenda 2063 une partie intégrante de la Renaissance africaine

La Renaissance africaine appelle à des changements d'attitudes, de valeurs et de mentalités et inculque les valeurs du panafricanisme, de l'estime de soi, du travail acharné, de l'esprit d'entreprise et de la prospérité collective. Par conséquent, la promotion des valeurs

de discipline, de concentration, d'honnêteté, d'intégrité et d'éthique du travail est essentielle à la réalisation de l'Agenda 2063, pour le différencier des cadres continentaux précédents et le mettre en œuvre avec succès. L'Agenda 2063 offre à l'Afrique l'occasion de rompre avec le syndrome « toujours avec de nouvelles idées, mais sans réalisations significatives ».

L'Afrique se fait chantre de son récit à la face du monde

L'Afrique doit être le maître d'œuvre de son récit et de son image de marque au niveau mondial, afin de s'assurer qu'ils reflètent les réalités, les aspirations et les priorités du continent, ainsi que sa position dans le monde. À cet égard, l'Agenda 2063 réaffirme l'unité et la solidarité africaines face aux ingérences extérieures persistantes comme celles des multinationales, aux tentatives de division du continent, aux pressions indues et aux sanctions illégales à l'encontre de certains pays.

1.3 RISQUES ET MENACES

- a.** Conflits, instabilité et insécurité ;
- b.** Inégalités sociales et économiques ;
- c.** Criminalité organisée, trafic de stupéfiants et flux financiers illicites ;
- d.** Mauvaise gestion des diversités, extrémisme religieux, ethnicisme et corruption ;
- e.** Incapacité à exploiter le dividende démographique ;
- f.** Escalade de la charge de morbidité en Afrique ;
- g.** Risques climatiques et catastrophes naturelles ;
- h.** Chocs externes comme ceux causés par les forces du marché mondial.

1.4 RÉFORME

- 1.** Dans sa décision Assembly/AU/Dec.635(XXVIII) sur la réforme institutionnelle de l'Union africaine (UA), la Conférence de l'UA définit un programme de réforme complet de l'Union africaine. Ce programme vise à repositionner fondamentalement l'organisation

pour répondre aux besoins évolutifs de ses États membres et à la mise en œuvre de l'Agenda 2063. Les principales priorités de réforme identifiées sont les suivantes :

- a. Se concentrer sur les priorités essentielles à l'échelle du continent ;
- b. Réorienter les institutions de l'Union africaine afin de répondre à ces priorités ;
- c. Connecter l'Union africaine à ses citoyens ;
- d. Gérer les affaires de l'Union africaine de manière efficace et efficiente tant au niveau politique qu'opérationnel ; et
- e. Financer l'Union africaine de manière durable et avec la pleine adhésion des États membres.

L'un des principaux objectifs des réformes est d'aligner les priorités et les activités de l'UA sur les aspirations et les objectifs de l'Agenda 2063. Le Deuxième Plan décennal de mise en œuvre de l'Agenda 2063 (Deuxième Plan décennal) intègre les réformes de l'UA de plusieurs manières. Tout d'abord, il reflète les priorités révisées et les projets phares de l'UA, qui reposent sur une évaluation rigoureuse des besoins et des possibilités du continent. Deuxièmement, il réitère la nécessité d'adopter une approche axée sur les résultats qui garantira la responsabilité, le suivi et l'évaluation des performances et de l'impact de l'UA. Troisièmement, le Deuxième Plan décennal assure la cohérence et la complémentarité entre l'agenda de l'UA et les plans de développement régionaux et nationaux de ses États membres. En outre, le Deuxième Plan décennal prend en considération l'impérieuse nécessité de la mobilisation de ressources adéquates et prévisibles pour la mise en œuvre de l'agenda de l'UA, par le biais d'une mobilisation accrue des ressources nationales, de mécanismes de financement innovants et de partenariats stratégiques.

Vision et aspirations de l'Afrique

La Vision de l'Union africaine d'une « Afrique intégrée, prospère et en paix, portée par ses propres citoyens et représentant une force dynamique sur la scène mondiale » est la base de l'Agenda 2063, qui constitue un cadre pour la transformation de l'Afrique sur une période de 50 ans.

L'Agenda 2063 comporte sept aspirations et 20 objectifs à réaliser, tels que résumés dans le tableau ci-dessous :

Les 7 aspirations de l'Agenda 2063 de l'Union africaine



Aspiration 1.

Une Afrique prospère fondée sur une croissance inclusive et un développement durable



Goal 1:
Objectif 1. Un niveau de vie élevé, une qualité de vie et un bien-être pour tous



Goal 2:
Des citoyens bien éduqués et une révolution des compétences soutenue par la science, la technologie et l'innovation



Goal 3:
Des citoyens en bonne santé et bien nourris



Goal 4:
Des économies transformées et création d'emplois



Goal 5:
Une agriculture moderne pour une productivité et une production accrues



Goal 6:
Une économie bleue/océanique pour une croissance économique accélérée



Goal 7:
Des économies et communautés écologiquement durables et résilientes au changement climatique



Aspiration 2.

Une continent intégré, politiquement uni et fondé sur les idéaux du panafricanisme et la vision de la Renaissance l'Afrique"



Goal 8:
Une Afrique unie (fédérale ou confédérée)



Goal 9:
Établissement et opérationnalisation des principales institutions financières et onétaires continentales"



Goal 10:
Présence d'infrastructures de classe mondiale sur toute l'Afrique



Aspiration 3.

Une Afrique où règnent la bonne gouvernance, la démocratie, le respect des droits de l'homme, la justice et l'état de droit



Goal 11:
Enracinement des valeurs, pra démocratiques, principes universels des droits de l'homme, de l t de l'état de droit



Goal 12:
Mise en place à tous les niveaux d'institutions compétentes et leadership transformé



Aspiration 4.

Une Afrique pacifique et sécurisée



Goal 13:
Préservation de la paix, de la sécurité et de la stabilité



Goal 14:
Une Afrique stable et pacifique"



Goal 15:
Une Architecture africaine de paix et de sécurité pleinement fonctionnelle et opérationnelle



Aspiration 6.

Une Afrique dotée d'une identité, d'un patrimoine commun, de valeurs partagées et d'une éthique culturelle forte



Goal 16:
Prééminence de la Renaissance culturelle africaine



Aspiration 6.

Une Afrique où le développement est axé sur les populations, et s'appuie notamment sur le potentiel des femmes et des jeunes



Goal 17:
Pleine égalité de genre dans toutes les sphères de la vie



Goal 18:
Des jeunes et des enfants engagés et autonomisés



Aspiration 7.

Une Afrique, en tant qu'acteur et partenaire fort, uni et influent sur la scène mondiale



Goal 19:
Une Afrique en tant que partenaire majeur dans les affaires mondiales et la coexistence pacifique



Goal 20:
Une Afrique qui assume l'entière responsabilité du financement de son développement

Contexte évolutif

Le Deuxième Plan décennal de mise en œuvre (STYIP) de l'Agenda 2063 de l'Union africaine est lancé dans un contexte marqué par de nombreuses tendances, transitions et externalités dans le monde, telles que :

Croissance économique : La deuxième décennie de l'Agenda 2063, qui va de 2024 à 2033, commence à la date à laquelle l'Afrique devrait avoir une croissance économique supérieure à celle du reste du monde, avec un produit intérieur brut (PIB) moyen réel d'environ 4 % en 2023 et en 2024.

Ce taux est supérieur à la moyenne mondiale de 2,7 % en 2023 et de 3,2 % en 2024.

Paix et sécurité : L'Afrique est encore en proie à de nombreux conflits violents. La paix et la sécurité demeurent les priorités de l'Afrique au cours de la deuxième décennie de l'Agenda 2063 puisqu'elles constituent une condition préalable à la réalisation d'une croissance durable et d'un développement résilient.

Changement climatique : Il convient de souligner que si l'Afrique contribue à moins de 4 % des émissions mondiales de gaz à effet de serre, elle est l'une des régions les plus vulnérables au changement climatique. L'attention accrue portée au changement climatique montre la nécessité d'une transition vers les énergies et les emplois verts afin d'accélérer le développement partout sur le continent.

Chocs extérieurs et volatilité mondiale : Le Deuxième Plan décennal de mise en œuvre (STYIP) de l'Agenda 2063 commence au moment où les économies de la plupart des États membres de l'UA sont affectées par des défis mondiaux majeurs, tels que les effets persistants de la pandémie de la Covid-19, les impacts négatifs des variations climatiques, le conflit entre la Russie et l'Ukraine, ainsi que la guerre au Moyen-Orient.

Inflation et fardeau de la dette : Le taux d'inflation en 2022 s'est établi à 13,8 %, contre 12,9 % en 2021. Cette augmentation est due en partie à une forte hausse des prix des produits de base, en particulier, l'énergie et les produits alimentaires. Le taux d'inflation moyen pour l'Afrique devrait diminuer progressivement pour s'établir à 13,5 % en 2023 et à 8,8 % en 2024.

Gouvernance : La première décennie de mise en œuvre de l'Agenda 2063 a enregistré des améliorations notables de la gouvernance en Afrique. Mais, la résurgence des changements anticonstitutionnels de gouvernement, comme on l'a vu récemment dans certains pays africains, constitue une menace pour la consolidation de la démocratie sur le continent.

Partenariats : Au cours de la deuxième décennie de mise en œuvre de l'Agenda 2063, l'Afrique mettra en place des mécanismes solides afin que le continent tire le meilleur parti de ses nombreux partenariats stratégiques au niveau mondial. Le Deuxième Plan décennal servira de principale base à l'élaboration de tous les partenariats stratégiques mondiaux, présents et futurs.

La décennie sera consacrée à la réalisation du concept « un cadre, deux agendas » qui appelle à la mise en œuvre conjointe, au suivi et à l'évaluation, à l'établissement de rapports, au financement et à la coordination de l'Agenda 2063 et des objectifs de développement durable (ODD).

Opportunités : Au moment où l'Afrique passe de la première à la deuxième décennie, elle rencontrera non seulement des défis, mais aussi de nombreuses opportunités comme la diversification des opportunités de préparation aux pandémies, le renforcement de la numérisation dans la prestation des services dans le domaine public et l'élaboration de stratégies novatrices pour exploiter le dividende démographique que constituent les jeunes en Afrique.

Leçons tirées de la première décennie

L'évaluation du Premier Plan décennal a permis de tirer de précieuses leçons qui ont servi de base à l'élaboration du Deuxième Plan décennal.

Premièrement, le processus participatif et inclusif qui a guidé la formulation du Premier Plan décennal a été un élément essentiel de la pertinence de ce plan, et de son appropriation par la plupart des États membres de l'UA. Le Deuxième Plan décennal devrait donc permettre aux citoyens de s'approprier le programme tout au long de sa planification et de son exécution.

Deuxièmement, la continuité dans la communication et la sensibilisation est nécessaire à tous les niveaux pour toute action soutenue de mise en

œuvre de l'Agenda 2063.

Troisièmement, le paysage du développement en constante évolution, du fait de phénomènes mondiaux, tels que les pandémies, les crises financières et les menaces à la sécurité, exige que le Deuxième Plan décennal propose des stratégies de gestion des risques claires, fondée sur des prévisions et des scénarios précis et intègre les voies et moyens pour faire face aux incertitudes.

Quatrièmement, il est nécessaire d'articuler clairement la théorie du changement, la coordination et l'architecture de mise en œuvre qui soutiennent l'élaboration du Deuxième Plan décennal pour la mobilisation en faveur de la réalisation de l'Agenda 2063.

Cinquièmement, plutôt que de considérer les priorités comme des balises, il vaudrait mieux définir de Grandes ambitions collectives pour la prochaine décennie afin de donner une plus grande impulsion à l'action.

Sixièmement, un système de suivi et d'établissement de rapport régulier sur la mise en œuvre du plan décennal du continent est nécessaire pour renforcer l'appropriation et l'orientation des pays. Par conséquent, des moyens, tels que le Plan stratégique quinquennal de l'UA, sont essentiels pour fournir des informations sur les progrès réalisés et mettre en évidence les domaines à améliorer afin que des mesures correctives soient prises en temps opportun.

Septièmement, les échanges de connaissances et de meilleures pratiques avec les CER, ainsi que les possibilités d'apprentissage doivent être encouragés et soutenus dans tous les domaines afin de garantir la mise en œuvre efficace et le financement durable de l'Agenda 2063.

Huitièmement, l'établissement des coûts du Deuxième Plan décennal et des plans qui lui succéderont contribuera grandement à l'efficacité de la mise en œuvre.

Neuvièmement, un leadership fort et transformateur est nécessaire pour promouvoir la mise en œuvre de l'Agenda 2063. Le leadership, à tous les niveaux, continental, régional, national et infra-national, devrait être ancré et soutenu par des politiques et des décisions explicites. Des champions techniques et politiques à tous les niveaux.

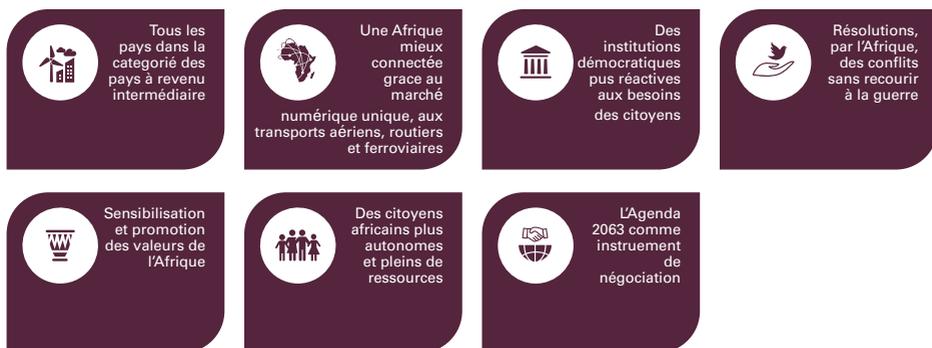
Dixièmement, les rapports périodiques fondés sur des données de qualité concernant les progrès réalisés dans la mise en œuvre de l'Agenda 2063 devraient être renforcés, car ils constituent une base

solide pour l'évaluation collective entre les États membres de l'UA, renforcent la responsabilité mutuelle et l'apprentissage par les pairs.

2. CADRE CONCEPTUEL ET THÉORIE DU CHANGEMENT

Guidée par la Vision de l'UA d'une « Afrique intégrée, prospère et en paix, portée par ses propres citoyens et représentant une force dynamique sur la scène mondiale » et par la nécessité d'accélérer la mise en œuvre, l'Afrique mettra en œuvre sept Grandes ambitions au cours des dix prochaines années (2024-2033).

Les Grandes ambitions de l'Afrique pour les dix prochaines années fourniront des orientations générales dans la planification du développement, la mise en œuvre et le choix des investissements sur le Continent. Les Grandes ambitions serviront de base à la rationalisation et à l'établissement des priorités dans les interventions, ainsi qu'à l'élaboration des modalités de mise en œuvre. Les sept Grandes ambitions, découlant des sept aspirations de l'Agenda 2063, se présentent comme suit :

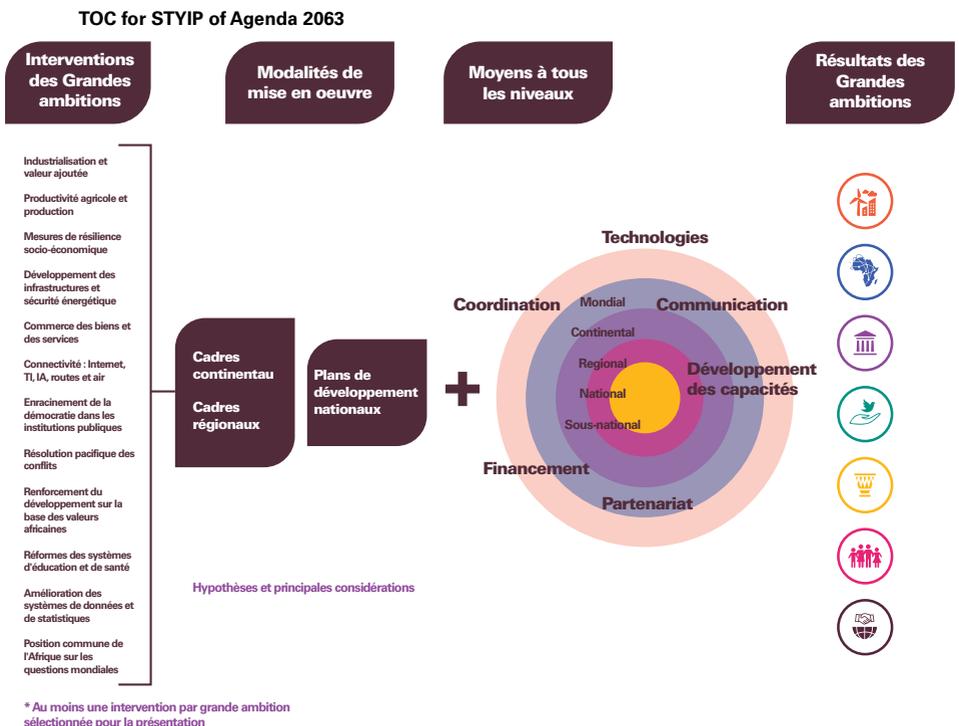


Bien que présentées comme distinctes, les Grandes ambitions sont inter-dépendantes et accorde une place primordiale aux citoyens africains. Chaque grande ambition comporte un ensemble d'objectifs stratégiques, de priorités, de cibles correspondantes et de stratégies indicatives. Les objectifs stratégiques du Deuxième Plan décennal seront mis en œuvre à travers des cadres, programmes et projets continentaux,

notamment des projets phares, des cadres régionaux et des plans nationaux de développement (PND). Les efforts de développement à tous les niveaux de mise en œuvre intégreront, entre autres, des mesures de résilience.

La théorie du changement présente les processus qui seront suivis pour la transformation souhaitée au cours de la deuxième décennie de mise en œuvre de l'Agenda 2063 pour l'Afrique.

Le processus implique la mise en œuvre d'interventions découlant des objectifs stratégiques dérivés des objectifs globaux de l'Agenda 2063, suivant des approches de mise en œuvre spécifiques, et la mise à disposition des moyens de réalisation des résultats, tel qu'illustré dans le diagramme ci-dessous.





Accroître les échanges commerciaux avec plus d'un milliard de personnes.

Deuxième plan décennal de

MISE EN ŒUVRE



3. AMBITIONS DE L'AFRIQUE PENDANT LA DEUXIÈME DÉCENNIE (GRANDES AMBITIONS) INTERVENTIONS CATALYTIQUES

3.1 PREMIÈRE GRANDE AMBITION : TRANSFORMATION DE CHAQUE ÉTAT MEMBRE DE L'UA AU MOINS EN PAYS À REVENU INTERMÉDIAIRE [Aspiration 1.]

Le fait que tous les États membres de l'UA atteignent au moins le statut de pays à revenu intermédiaire au cours de la prochaine décennie implique, entre autres, une transformation soutenue des économies, avec pour conséquence l'augmentation du revenu par habitant en Afrique.

Les principaux moteurs identifiés pour cette « Grande ambition » sont les suivants :

- Industrialisation et valeur ajoutée ;
- Productivité et production agricoles ;
- Bonne gouvernance.

Pour la prochaine décennie, six (6) objectifs stratégiques ont été fixés afin de réaliser cette « Grande ambition » :

OBJECTIF STRATÉGIQUE 1.1. Renforcer la croissance économique inclusive, équitable et durable

- Augmenter le revenu par habitant de 2023 en dollars EU constants de 2011 à au moins 3048 dollars EU ;
- Améliorer la diversification des exportations intra-africaines en réduisant la dépendance à l'égard des exportations de produits de base par rapport aux exportations totales ; et porter le commerce intra-africain à 30 % du commerce total de l'Afrique ;
- Maintenir ou réduire le taux de chômage ;
- Réduire la pauvreté à 20 %, les inégalités à 15 % et la proportion de



Amélioration de la productivité agricole.

Deuxième
plan
décennal
de

MISE EN ŒUVRE



- la population souffrant de la faim à 5 % au maximum ;
- Augmenter la proportion de la population bénéficiant de conditions de vie décentes.

OBJECTIF STRATÉGIQUE 1.2. Renforcer la résilience économique

- Réaliser une croissance annuelle du PIB d'au moins 6 % au cours de la période ;
- Maintenir une croissance de la valeur ajoutée manufacturière supérieure à la croissance du PIB ;
- Augmenter la part des produits de haute technologie dans les exportations de produits manufacturés à 20 %, la part de l'Afrique dans la valeur ajoutée manufacturière mondiale à 10 % ;
- Améliorer l'indice de diversification à au moins 0,8 % ;
- Augmenter le commerce intra-africain à au moins 30 % ;
- Augmenter la contribution des services numériques à 7 % du PIB ;
- Augmenter la contribution du tourisme à 10 % du PIB ;
- Maintenir une croissance de la valeur ajoutée des services financiers supérieure à la croissance du PIB ;
- Opérationnaliser entièrement les cadres politiques continentaux sur la transformation des économies africaines.

STRATEGIC OBJECTIVE 1.3. Créer et rendre fonctionnelles les institutions financières et monétaires continentales

- Créer au sein de tous les États membres un marché national des capitaux en expansion, capable d'attirer le secteur privé ;
- Opérationnaliser les quatre institutions financières de l'UA ;
- Faire augmenter le ratio impôts/PIB de 30 % et ramener les flux financiers illicites à 1% du PIB au maximum par an.

OBJECTIF STRATÉGIQUE 1.4. Augmenter la production et la productivité agricoles

- Augmenter la croissance des rendements agricoles d'au moins 4 % par an ;
- Réduire les importations de produits agricoles alimentaires à 40 % au maximum ;
- Augmenter de 10 % la superficie des forêts ;
- Rendre pleinement opérationnels les cadres régionaux relatifs à l'agriculture.

Projets phares de l'Agenda 2063

Les projets phares de l'Agenda 2063 font référence aux programmes et initiatives clés qui ont été identifiés comme essentiels pour accélérer la croissance économique et le développement de l'Afrique, ainsi que pour promouvoir notre identité commune en célébrant notre histoire et notre culture vibrante.

Les projets phares englobent notamment les infrastructures, l'éducation, la science, la technologie, les arts et la culture, ainsi que les initiatives visant à garantir la paix sur le continent.

<p>Université virtuelle africaine</p> <p>Améliorer l'accès à l'enseignement supérieur</p> 	<p>Stratégie de l'Afrique pour l'espace extra-atmosphérique</p> <p>mettre la technologie spatiale au service du développement</p> 	<p>Marché unique du transport aérien</p> <p>vers un ciel commun africain</p> 	<p>plate-forme économique africaine</p> <p>premier forum d'affaires d'Afrique</p> 
<p>Stratégie pour les produits de base africains</p> <p>la valeur ajoutée pour la compétitivité mondiale</p> 	<p>passport africain</p> <p>libre circulation des personnes en Afrique</p> 	<p>zone de libre-échange continentale africaine</p> <p>créer un marché commun africain</p> 	<p>faire taire les armes</p> <p>vers une Afrique pacifique et sécurisée</p> 
<p>réseau intégré de trains à grande vitesse</p> <p>l'interconnexion de l'Afrique</p> 	<p>encyclopédie africaine</p> <p>documenter notre histoire, notre culture et nos contributions</p> 	<p>grand musée d'Afrique</p> <p>préserver et promouvoir notre patrimoine culturel</p> 	<p>cybersécurité</p> <p>protection des données et sécurité en ligne</p> 
<p>Une initiative de la</p> <p>Union Africaine</p> 	<p>projet de barrage du grand Inga</p> <p>la puissance énergétique de l'Afrique</p> 	<p>réseau électronique panafricain</p> <p>transformer l'Afrique grâce aux technologies innovantes</p> 	<p>institutions financières africaines</p> <p>accélérer l'intégration économique</p> 

OBJECTIF STRATÉGIQUE 1.5. Augmenter les investissements dans l'économie bleue

- Exploiter pleinement le potentiel de la pêche et de l'aquaculture dans l'espace de l'économie bleue ;
- Augmenter les activités de transport maritime sûres et sécurisées ;
- Gérer durablement le tourisme côtier et marin ;
- Augmenter la pénétration de l'énergie bleue dans le bouquet énergétique du continent ;
- Opérationnaliser pleinement les cadres régionaux sur l'économie bleue et océanique.

OBJECTIF STRATÉGIQUE 1.6. Renforcer la résilience au changement climatique et aux risques de catastrophes pour un développement durable et socio-économique en Afrique

- Ramener les pertes et dommages liés aux catastrophes et aux effets du changement climatique à un maximum de 15 % du PIB ;
- Permettre à au moins 30 % des agriculteurs, des éleveurs et des pêcheurs d'améliorer leur capacité de résistance aux chocs climatiques, aux autres chocs et aux risques liés aux conditions météorologiques ;
- Faire passer la part des ménages pratiquant une gestion durable des terres à 60 %.
- Opérationnaliser pleinement les cadres régionaux sur le changement climatique et la résilience ;
- Prendre des mesures de protection sociale ;
- Promouvoir le commerce intra-africain
- Promouvoir les institutions financières africaines.

3.2 DEUXIÈME GRANDE AMBITION : CONSOLIDATION DE L'INTÉGRATION ET AMÉLIORATION DE LA CONNECTIVITÉ DE L'AFRIQUE [Aspiration 2.]

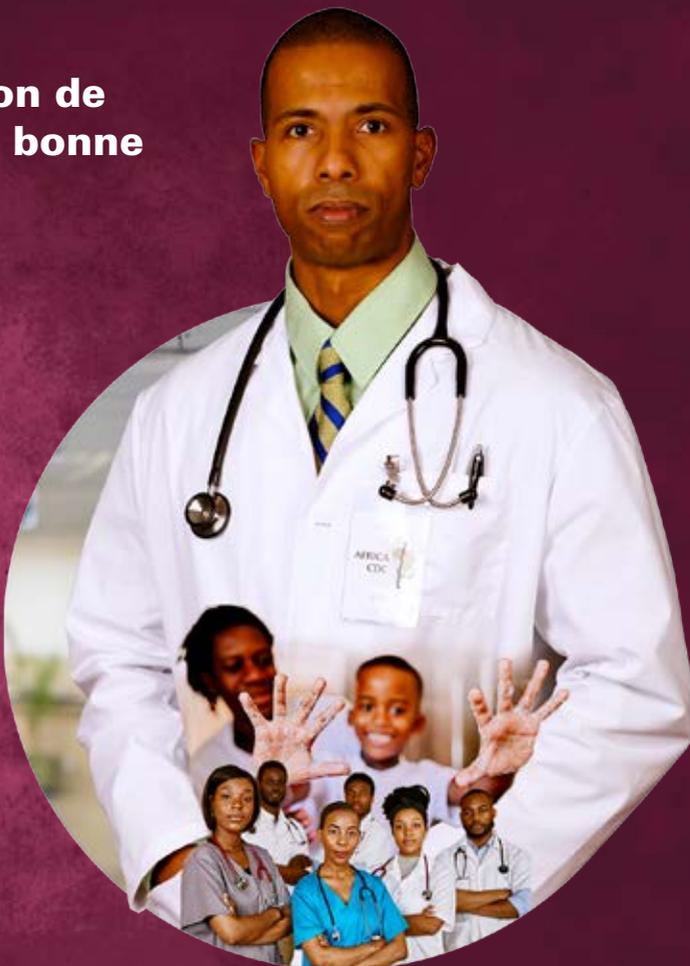
Depuis l'accèsion aux indépendances dans les années 60 et la création de l'Organisation de l'Unité africaine en 1963, l'intégration régionale fait partie intégrante des stratégies et des objectifs de développement de



Amélioration de l'accès à la bonne santé.

Deuxième
plan
décennal
de

MISE EN ŒUVRE



l'Afrique.

Les interventions catalytiques identifiées sont notamment les suivantes :

- Le développement des infrastructures et la sécurité énergétique ;
- Le commerce des biens et des services ;
- La connectivité Internet, les technologies de l'information (TI), intelligence artificielle.

Pour la prochaine décennie, deux (2) objectifs stratégiques ont été fixés afin de réaliser cette « Grande ambition » :

OBJECTIF STRATÉGIQUE 2.1. Améliorer la mise en œuvre des cadres continentaux de mise en œuvre

Adopter et mettre en œuvre pleinement tous les protocoles et traités menant à la création d'une Afrique unie au sein des 55 États membres de l'UA.

OBJECTIF STRATÉGIQUE 2.2. Améliorer la connectivité des transports

- Progresser d'au moins 80 % dans l'achèvement de la connectivité des transports interafricains par route et d'au moins 50 % dans l'achèvement de la connectivité des transports interafricains par rail ;
- Fournir un accès à une connectivité Internet d'au moins 6 Mb par seconde à 80 % de la population et mettre en place un marché numérique unique sécurisé en Afrique.

La deuxième décennie de l'Agenda 2063 comprendra également l'accélération de la mise en œuvre d'un certain nombre de projets phares comme le Réseau intégré de trains à grande vitesse, le Marché unique africain du transport aérien (SAATM), le Passeport africain et le Protocole sur la libre circulation des personnes.

3.3 TROISIÈME GRANDE AMBITION : RENFORCEMENT DE LA RÉACTIVITÉ DES INSTITUTIONS PUBLIQUES [Aspiration 3.]

Compte tenu des leçons tirées, l'Afrique continuera à donner la priorité à des institutions publiques fortes et qui répondent aux besoins, avec un accent particulier sur les entités chargées de fonctions de contrôle,



**Amélioration de la
gouvernance, de la
paix et la stabilité.**

**Deuxième
plan
décennal
de**

MISE EN ŒUVRE



telles que le Bureau du Contrôleur général, le Bureau du Médiateur, la Commission électorale, la Commission des droits de l'homme et les institutions chargées de la lutte contre la corruption.

Les interventions catalytiques identifiées sont notamment les suivantes :

- Le respect de l'état de droit ;
- Un leadership transformateur ;
- Des institutions démocratiques qui répondent aux besoins.

À cette fin, pour la deuxième décennie, cette « Grande ambition » sera réalisée au moyen de deux (2) objectifs stratégiques et de leurs cibles correspondantes. Ces objectifs sont les suivants

OBJECTIF STRATÉGIQUE 3.1. Renforcer l'indépendance, la performance, la responsabilité et la réactivité des institutions publiques dans l'accomplissement de leur mandat

- Offrir le plein accès à tous les citoyens aux informations fournies par les institutions nationales de contrôle ;
- Atteindre au moins 60 % de la population qui estiment que le système judiciaire et les autres institutions de contrôle sont indépendants ;
- Atteindre 100% des États membres de l'UA qui disposent d'institutions de contrôle capables de remplir leur mandat ;
- Organiser régulièrement des élections libres et équitables au sein de tous les États membres ;
- Atteindre au moins 50 % des États membres qui procèdent à des évaluations de la gouvernance et établir des rapports semestriels sur les progrès accomplis ;
- Opérationnaliser pleinement les cadres régionaux sur la gouvernance.

OBJECTIF STRATÉGIQUE 3.2. Promouvoir la bonne gouvernance et la culture démocratique

- Concevoir tous les programmes de développement local au sein des États membres de l'UA selon une approche participative et inclusive ;
- Atteindre 100% des États membres dont l'administration publique fournit des services efficaces et efficients aux citoyens ;
- Améliorer le score du continent sur l'indice de perception de la corruption (IPC) à au moins 60 % ;
- Rendre pleinement opérationnels les cadres continentaux relatifs aux services publics.



Sensibilisation culturelle accrue.

Deuxième
plan
décennal
de

MISE EN ŒUVRE



3.4 QUATRIÈME GRANDE AMBITION : RÉOLUTION DES CONFLITS À L'AMIABLE PAR L'AFRIQUE [Aspiration 4.]

Au cours de la première décennie de l'Agenda 2063, l'Afrique a réalisé des progrès considérables dans le domaine du maintien et de la préservation de la paix. Cependant, elle est encore en proie à de nombreux conflits armés, qui compromettent les efforts de développement.

Les interventions catalytiques identifiées sont notamment les suivantes :

- La cohésion sociale et le respect de la diversité ;
- Des mécanismes de règlement pacifique des conflits ;
- Une force en attente efficace.

Cette « Grande ambition » sera réalisée au moyen de deux (2) objectifs stratégiques et de cibles connexes, dont les suivants :

OBJECTIF STRATÉGIQUE 4.1. Renforcer la paix et la sécurité

- Identifier et traiter à temps tous les risques pour la paix et la sécurité au sein des États membres.
- Faire taire toutes les armes en Afrique et éliminer toutes les formes de milices ;
- Rendre pleinement opérationnels l'Architecture africaine de paix et de sécurité (APSA) et d'autres cadres continentaux sur la paix, la sécurité et la stabilité.

3.5 CINQUIÈME GRANDE AMBITION : SENSIBILISATION ET PROMOTION DES VALEURS AFRICAINES [Aspiration 5.]

L'Afrique est le berceau de la civilisation humaine, et l'identité culturelle, les valeurs et l'éthique africaines sont des facteurs essentiels de son retour sur la scène mondiale et seront donc promues et renforcées au cours de la deuxième décennie de l'Agenda 2063.

Agenda
2063

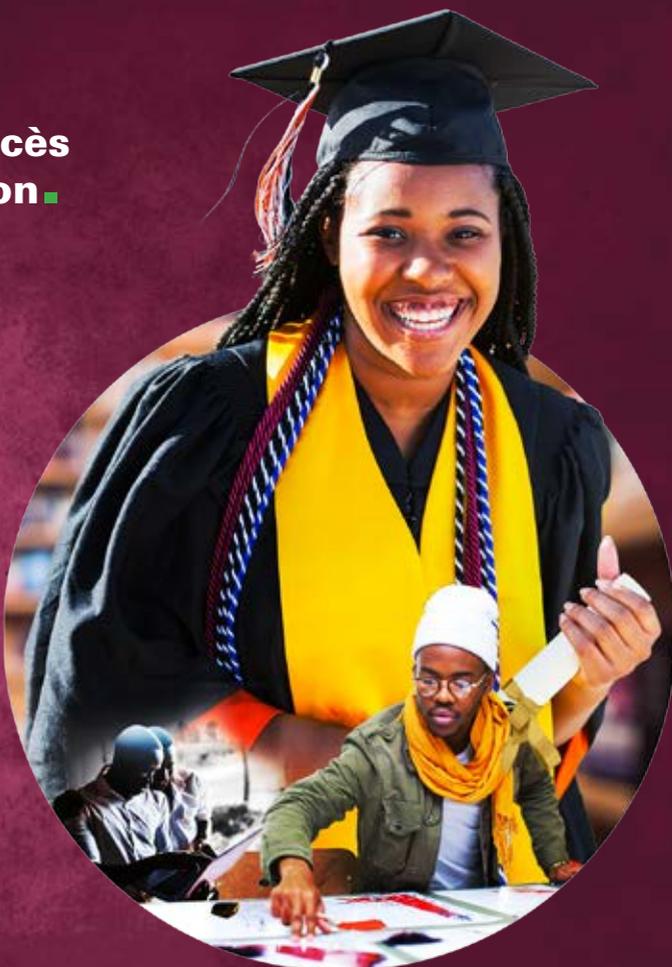
L'Afrique que
nous voulons



**Meilleur accès
à l'éducation.**

**Deuxième
plan
décennal
de**

MISE EN ŒUVRE



L'Afrique continuera à promouvoir l'esprit du panafricanisme, en puisant dans son riche patrimoine et sa culture pour s'assurer que les arts créatifs contribuent de manière significative à la croissance et à la transformation de l'Afrique. Au cours de la deuxième décennie, cette « Grande ambition » sera réalisé au moyen de deux (2) objectifs stratégiques et de cibles connexes :

OBJECTIF STRATÉGIQUE 5.1. Promouvoir et protéger l'identité, les langues, la culture, les valeurs, la musique et le sport africains

- Atteindre 100% des citoyens qui trouvent importantes et promeuvent les valeurs africaines traditionnelles positives dans leur vie quotidienne ;
- Atteindre le consensus sur un ensemble de valeurs panafricaines communes pour le 21^e siècle ;
- Introduire une langue africaine officielle de l'UA (c'est-à-dire le swahili et l'arabe) dans les programmes de l'enseignement primaire et secondaire dans au moins 80 % des États membres de l'UA ;
- Restituer intégralement les objets culturels africains conservés dans des musées hors d'Afrique aux États membres de l'UA qui en font la demande ;
- Rendre fonctionnels et bien doter les musées nationaux et les centres culturels des États membres de l'UA de ressources et de réseaux ;
- Augmenter la contribution de l'Afrique à la production mondiale dans le domaine des arts créatifs ou des beaux-arts (cinéma, littérature, théâtre, musique et danse, couture) à au moins 15 % ;
- Rendre pleinement opérationnels les cadres politiques continentaux sur la culture.

3.6 GRANDE AMBITION 6 : RENFORCEMENT DE L'AUTONOMIE ET DE LA PRODUCTIVITÉ DES CITOYENS AFRICAINS [Aspiration 6.]

Au cours de la prochaine décennie de mise en œuvre de l'Agenda 2063, les États membres de l'UA devront œuvrer à créer les conditions nécessaires pour transformer l'explosion démographique en un



Développement accru des infrastructures.

Deuxième
plan
décennal
de

MISE EN ŒUVRE



dividende démographique comme moteur de la mise en œuvre de l'Agenda de développement du continent.

Cette « Grande ambition » sera mise en œuvre par le biais de quatre (4) objectifs stratégiques et de cibles connexes, dont les suivants :

OBJECTIF STRATÉGIQUE 6.1. Améliorer l'accès à une éducation de qualité (inclusive) et au renforcement des capacités pour tous les citoyens

- Augmenter les taux nets de scolarisation dans l'enseignement primaire et secondaire à 100 % et 80 % respectivement ;
- Atteindre au moins 80 % des enfants qui achèvent l'enseignement primaire avec le niveau minimum requis en lecture, écriture, mathématiques et compétences numériques ;
- Atteindre au moins 80 % des enfants de moins de cinq ans qui suivent au moins deux ans de programme structuré d'éducation et de développement de la petite enfance (DPE) avant l'enseignement primaire ;
- Atteindre un ratio enseignant/élève de 1:30 dans le primaire et de 1:15 dans le secondaire ;
- Augmenter le taux net de scolarisation dans l'enseignement supérieur à au moins 50% ;
- Augmenter d'au moins 60 % le taux d'inscription à l'enseignement et la formation technique et professionnels (EFTP) dans le secondaire et le tertiaire ;
- Rendre pleinement opérationnel le cadre politique continental sur l'éducation, l'EFTP et la science, la technologie et l'innovation (STI) ;
- Atteindre au moins 40 % des diplômés de l'enseignement secondaire et supérieur qui travaillent dans des disciplines liées aux sciences, à la technologie, à l'ingénierie et aux mathématiques (STIM) ;
- Atteindre au moins 10 % à la production mondiale de la recherche scientifique, au moins 50 % de la production de la recherche qui se traduit par l'innovation et la production ;
- Doubler l'économie spatiale africaine.

OBJECTIF STRATÉGIQUE 6.2. Améliorer l'accès aux soins de santé abordables et de qualité

- Augmenter l'accès à des services de soins de santé primaires de

qualité à au moins 40 % ;

- Réduire : 1) le taux de mortalité maternelle à 175 décès pour 100 000 naissances vivantes ; 2) le taux de mortalité infantile à 25 décès pour 1 000 naissances vivantes ; et 3) le taux de mortalité néonatale à 15 décès pour 1 000 naissances vivantes ;
- Réduire l'incidence du paludisme de 20 %, les maladies respiratoires infectieuses de 50 % et les autres maladies transmissibles de 55 % ;
- Réduire de 10 % l'incidence des nouvelles infections au VIH et porter à 100 % la couverture antirétrovirale chez les personnes vivant avec le VIH, y compris les enfants ;
- Réduire de 50 % le taux de mortalité lié aux accidents de la route ;
- Réduire la proportion de décès attribués aux épidémies et aux pandémies à 2 % au maximum ;
- Éliminer toutes les formes de malnutrition, en mettant l'accent sur la malnutrition aiguë sévère (MAS) chez les enfants de moins de cinq ans, les adolescentes, les femmes enceintes et les mères allaitantes ;
- Rendre pleinement opérationnels les cadres politiques continentaux en matière de santé et de nutrition

OBJECTIF STRATÉGIQUE 6.3. Promouvoir la parité hommes-femmes

- Augmenter de 30 % la couverture des systèmes de protection sociale et offrir des régimes de protection sociale à au moins 50 % de la population vivant sous le seuil de pauvreté ;
- Augmenter d'au moins 60 % le financement national des programmes de protection sociale ;
- Rendre pleinement opérationnels les cadres politiques continentaux sur la sécurité sociale et la protection sociale ;
- Atteindre 100% des femmes qui ont le droit de posséder des biens et d'en hériter, de signer des contrats, de gérer des entreprises, d'avoir un compte bancaire et de posséder des terres ;
- Atteindre au moins 50 % des postes d'élus locaux, régionaux et nationaux occupés par des femmes ;
- Atteindre au moins 50 % et 30 % des postes de direction dans le gouvernement et le secteur privé, respectivement, occupés par des femmes ;
- Mettre fin à toutes les formes de discrimination et de violence à

- l'égard des femmes et des filles ;
- Mettre fin aux normes sociales et aux pratiques coutumières préjudiciables aux femmes et aux filles, telles que les mariages d'enfants et les mutilations génitales féminines (MGF).

OBJECTIF STRATÉGIQUE 6.4. Promouvoir l'émergence d'une génération de jeunes et d'enfants engagés et autonomes

- Réduire le taux de chômage des jeunes à 14 % ;
- Augmenter de 10 % la proportion d'entreprises appartenant à des jeunes ;
- Atteindre au moins 15 % des postes d'élus locaux, régionaux et nationaux occupés par des jeunes ;
- Éliminer toutes les formes de violence et d'exploitation à l'égard des enfants, y compris la traite des enfants, les châtiments corporels, le travail des enfants et les pratiques facilitées par les technologies en ligne ;
- Mettre fin au recrutement et à l'utilisation d'enfants dans les conflits armés ;
- Former des citoyens dotés d'esprit d'initiative ;
- Former des citoyens aux technologies du numérique.

3.7 GRANDE AMBITION SEPT : TRANSFORMATION DE L'AFRIQUE EN UN ACTEUR MONDIAL FORT ET INFLUENT. [Aspiration 7.]

Les leçons tirées du Premier Plan décennal soulignent la nécessité d'accélérer résolument les efforts visant à promouvoir l'Afrique en tant que partenaire majeur dans les affaires mondiales. À cet égard, au cours de la prochaine décennie, l'Union africaine et ses États membres disposeront de programmes socio-économiques pour faire en sorte que le continent soit un acteur égal et mondial. Les actions spécifiques comprennent, entre autres, l'amélioration des éléments suivants :

- L'amélioration des systèmes de données et de statistiques ;
- La place de l'Afrique dans le système de gouvernance mondiale, y compris au sein du Conseil de sécurité des Nations unies, et le renforcement de sa position sur d'autres questions mondiales

telles que l'espace extra-atmosphérique. En outre, des efforts seront déployés pour améliorer les partenariats de l'Afrique et les réorienter pour répondre aux priorités de l'Afrique en matière de résilience, de croissance et de transformation socio-économiques. L'Afrique élaborera également des stratégies pour financer son développement et réduire sa dépendance à l'égard de l'aide. Cette « Grande ambition » sera réalisé grâce à deux (2) objectifs stratégiques et cibles, notamment : la représentation.

OBJECTIF STRATÉGIQUE 7.1. Renforcer la position et la compétitivité de l'Afrique dans les échanges mondiaux

- Fonder tous les engagements des États membres sur les questions mondiales sur les positions communes de l'Afrique ;
- Respecter tous les engagements pris à l'égard de l'Afrique dans le cadre des négociations sur les questions mondiales ;
- Obtenir pour l'Afrique un siège permanent au Conseil de sécurité des Nations unies ;
- Augmenter le nombre d'Africains occupant des postes de direction au sein des organisations internationales ;
- Rendre pleinement fonctionnelle la Plateforme africaine de partenariat mondial ;
- Amener la majorité des citoyens et des partenaires africains à avoir une perception positive de l'UA et de ses organes.

OBJECTIF STRATÉGIQUE 7.2. Améliorer la mise en œuvre de la politique de partenariat et du Cadre stratégique de l'UA

- Atteindre au moins 75 % du budget des programmes et 25 % du budget des opérations de maintien de la paix des institutions de l'UA financés par les États membres de l'UA ;
- Atteindre un taux nul des pays africains en proie à la crise de la dette ou qui risquent d'en connaître une ;
- Augmenter le ratio impôts/PIB de 30 %.
- Ramener les flux financiers illicites (IFF) à 1 % du PIB par an au maximum.
- Promouvoir la gouvernance des institutions internationales.

4. APPROCHES DE LA MISE EN ŒUVRE

L'Union africaine et ses États membres réaliseront les objectifs stratégiques de chacune des Grandes ambitions **suivant trois approches** : les cadres continentaux, les cadres stratégiques régionaux et les plans nationaux de développement.

Cadres stratégiques continentaux

Les cadres continentaux, y compris les projets phares de l'UA, seront une des approches selon lesquels l'Union africaine, les États membres et les communautés économiques régionales (CER) réaliseront les Grandes ambitions. Ces cadres, notamment le Programme détaillé pour le développement de l'agriculture en Afrique (PDDAA), la Stratégie africaine pour la science, la technologie et l'innovation (STISA) et le Programme pour le développement des infrastructures en Afrique (PIDA) serviront de base pour la réalisation des Grandes ambitions. Les cadres continentaux feront partie des instruments clés pour la négociation des investissements à l'échelle du continent. Ils détermineront également la qualité du contenu thématique. A-t-on besoin d'inclure le cadre en entier ? ex. PDDAA.

Cadres stratégiques régionaux

Les CER mettront en œuvre les interventions, conformément à leurs stratégies et plans de développement découlant de cadres régionaux spécifiques. Les CER et leurs États membres adopteront une approche de corridor pour les initiatives transnationales et pourraient demander la mise en place d'un processus structuré pour l'intégration du programme régional dans les plans nationaux de développement.

Plans nationaux de développement

Les plans nationaux de développement sont essentiels à la mise en œuvre du Deuxième Plan décennal. À cet égard, les États membres s'efforceront d'intégrer les cadres et les programmes régionaux et continentaux dans leurs plans nationaux de développement. En outre, l'Union africaine et ses entités compétentes aideront les États membres à renforcer leurs plans nationaux de développement grâce à des

moyens d'analyse, tels que l'analyse prévisionnelle et la planification de scénarios.

5. MOYENS ET FACTEURS DE LA MISE EN ŒUVRE

Modalités de coordination et de mise en œuvre

La coordination et la mise en œuvre, les arrangements sont essentiels pour assurer la mise en œuvre et le suivi efficaces du Deuxième Plan décennal. Il est également essentiel de renforcer les institutions à tous les niveaux, en s'appuyant sur les structures existantes et sur la mise en œuvre du principe « Un cadre, deux agendas », conformément à la décision EX.CL/998(XXXII) du Conseil exécutif de l'Union africaine, qui demande aux États membres de renforcer l'intégration de l'Agenda 2063 dans leurs plans nationaux, parallèlement à l'Agenda 2030 pour les Objectifs de développement durable (ODD).

Les modalités de coordination et de mise en œuvre du Deuxième Plan décennal impliqueront diverses parties prenantes aux niveaux continental, régional, national et local.

Au niveau continental, le Président de la Commission de l'UA sera responsable de la coordination générale de la mise en œuvre du Deuxième Plan décennal. La Commission de l'UA, en collaboration avec l'AUDA-NEPAD, sera chargée de fournir des conseils techniques pour le suivi et l'évaluation, la mobilisation des ressources et le plaidoyer en faveur du plan. Sur la base de leurs mandats respectifs, la Commission de l'UA travaillera également en étroite collaboration avec les communautés économiques régionales (CER), les agences et organes spécialisés de l'UA, la Banque africaine de développement (BAD), la Commission économique des Nations unies pour l'Afrique (CEA) et d'autres partenaires de développement afin d'assurer la cohérence, l'alignement et l'harmonisation des politiques et des programmes.

Au niveau régional, les CER seront les principales entités chargées de la mise en œuvre du plan, car elles coordonnent et facilitent l'intégration et la coopération entre leurs États membres. Les CER collaboreront également avec la Commission de l'UA et d'autres institutions continentales pour rendre compte des progrès et des défis du plan. Les

CER ont créé des groupes thématiques pour favoriser l'apprentissage interrégional et l'échange de bonnes pratiques.

Au niveau national, les États membres sont censés intégrer et rendre opérationnel le Plan par le biais de leurs plans, politiques et stratégies de développement national. Les États membres sont également tenus d'établir et de renforcer les mécanismes de coordination sectoriels et nationaux, tels que les comités de pilotage ou les points focaux, afin de superviser et de contrôler la mise en œuvre du plan. Les États membres sont encouragés à s'engager avec la société civile, le secteur privé, les universités, les médias, la diaspora et d'autres parties prenantes pour garantir une mise en œuvre inclusive et participative.

Au niveau local, le Plan vise à donner aux communautés et aux acteurs locaux les moyens de participer au processus de développement et d'en tirer profit. Le Plan encourage la décentralisation, la gouvernance locale et la prestation de services, ainsi que les initiatives et les innovations communautaires. Le Plan reconnaît également le rôle des autorités traditionnelles, des femmes, des jeunes, des personnes handicapées et des autres groupes marginalisés dans la réalisation des aspirations de l'Agenda 2063.

Suivi, évaluation, données, responsabilité et apprentissage

Le suivi, l'évaluation, les données, la responsabilité et l'apprentissage (SEDRA) soutiendront les processus d'évaluation des progrès et des performances tout au long de la durée de vie du plan. Les processus, à cheval sur les niveaux infranational, national, régional et continental, tireront parti des systèmes existants et s'appuieront sur l'expertise des associations professionnelles. Le Cadre de suivi et d'évaluation du Premier Plan décennal (2014-2023) sera mis à jour pour s'aligner sur les structures et systèmes améliorés et élargis institués à tous les niveaux pour le Deuxième Plan décennal de mise en œuvre (2024-2033).

La matrice des résultats (annexe 7.1) décrit les aspirations, les Grandes Ambitions et les priorités et objectifs respectifs. Elle constitue le fondement du système de suivi et d'évaluation et détermine la robustesse et la rigueur du système. Dans l'ensemble, la matrice des résultats comporte des objectifs aux niveaux national, régional et

continental. Les indicateurs de base, qui combinent des indicateurs principaux et des indicateurs de retard, seront définis dans le cadre de processus consultatifs multipartites. Les indicateurs de base profilés guideront et faciliteront l'évaluation et le rapportage standardisés sur la performance et le progrès de la mise en œuvre du Deuxième Plan décennal à travers le continent.

Des indicateurs ont également été définis pour les catalyseurs, les voies de mise en œuvre et les Grandes Ambitions, afin de garantir que tous les aspects de la théorie du changement feront l'objet d'un suivi approprié pour faciliter la prise de décision en temps utile et déclencher des actions correctives lorsque le besoin s'en fait sentir.

Suivi et évaluation

La Commission de l'UA coordonnera, en collaboration avec l'AUDA-NEPAD, le suivi et l'évaluation du Deuxième Plan décennal, en veillant à l'alignement sur les processus similaires des plans de développement nationaux, des plans de développement régionaux et des stratégies continentales afin de faciliter les synergies et les complémentarités tout en exécutant le mandat de chaque institution. Le suivi régulier de l'avancement de la mise en œuvre des programmes et projets connexes sera basé sur les indicateurs sélectionnés, alignés sur les objectifs du Deuxième Plan décennal dans le cadre des résultats.

Données

L'Union africaine et ses États membres mettront l'accent sur l'investissement dans les données afin de développer une masse critique de ressources humaines dotées de solides compétences en matière de gestion des données dans les pays, les CER et les institutions continentales. À cet égard, les capacités seront renforcées pour la collecte, la gestion et l'utilisation des données en vue d'une prise de décision fondée sur des données probantes. En outre, les mégadonnées et la demande croissante de renseignements exploitables justifient l'augmentation des investissements dans les technologies numériques et l'élargissement du champ d'application des données sur le continent.

Responsabilité

Étant donné que la mise en œuvre de l'Agenda 2063 repose sur des

engagements volontaires de la part de l'ensemble des acteurs du développement, des mécanismes efficaces d'incitation à l'engagement et de traduction de l'engagement en action seront nécessaires. En outre, il incombera à tous les acteurs du développement - guidés par la vision, les objectifs et les cibles communs énoncés dans le Deuxième Plan décennal - de définir les règles et les règlements régissant leur comportement discret et collectif au sein du cadre de responsabilité mutuelle. Pour suivre les progrès et garantir la responsabilité dans la mise en œuvre de l'Agenda 2063, la Commission de l'UA et l'AUDA-NEPAD mettront en place un système solide de suivi, d'évaluation et d'établissement de rapports. Ce système sera basé sur des résultats qui reflèteront les aspirations collectives et la responsabilité mutuelle de toutes les parties prenantes.

Guidés par le système de suivi, d'évaluation et d'établissement de rapports, les États membres, les CER et l'Union africaine continueront à produire des rapports bisannuels sur la mise en œuvre de l'Agenda 2063 afin de garantir une responsabilité mutuelle envers les principales parties prenantes aux niveaux national, régional et continental, sur la base des indicateurs de base convenus. Le processus facilitera la prise de décision sur les investissements et les choix politiques. Des mécanismes de retour d'information seront mis en place entre les citoyens de base et la Conférence par l'intermédiaire des organes et structures politiques respectifs de l'UA.

Apprentissage

Les rapports de l'Union africaine et de ses États membres seront étroitement liés à l'apprentissage entre pairs, une culture qui sera encouragée pour promouvoir des améliorations continues et faire avancer le programme d'intégration régionale de l'UA. L'apprentissage entre pairs fera partie intégrante de la mise en œuvre du Deuxième Plan décennal, avec un accent particulier sur l'échange de connaissances entre les États membres de l'UA. À cette fin, la Commission de l'UA développera une base de données des personnes de contact de l'Agenda 2063 dans les États membres et établira un forum annuel sur l'Agenda 2063 pour favoriser l'apprentissage entre pairs, la création de connaissances et le soutien par les pairs. En outre, des efforts seront déployés pour développer le contenu de l'Agenda 2063 pour les établissements d'enseignement en vue de la cocréation de connaissances, de la promotion de l'innovation chez les enfants et les

jeunes, et de l'appropriation du Deuxième Plan décennal par les citoyens.

Communication et stratégie de marque

La communication et l'image de marque sont des outils essentiels pour une mise en œuvre réussie du Deuxième Plan décennal. La communication, dans ce cas, signifie le processus d'information, d'engagement et de mobilisation des différentes parties prenantes et des partenaires pour soutenir et participer à la mise en œuvre de l'Agenda 2063. L'image de marque, quant à elle, désigne la création et la promotion d'une image et d'une identité positives et distinctives de l'Agenda 2063, qui reflètent sa vision, ses valeurs et ses aspirations.

La communication et l'image de marque nécessiteront une approche coordonnée, cohérente et homogène à tous les niveaux et dans tous les secteurs impliqués dans la mise en œuvre de l'Agenda 2063. Elle nécessitera également un processus participatif, inclusif et transparent qui implique toutes les parties prenantes et tous les partenaires dans la conception, la mise en œuvre et l'évaluation des activités de communication et d'image de marque. Il est donc nécessaire de mettre à jour la stratégie de communication de l'Agenda 2063.

Pour le Deuxième Plan décennal de mise en œuvre, qui est une décennie d'accélération, les efforts seront axés sur la sensibilisation et la compréhension de l'Agenda 2063 et de son Deuxième Plan décennal de mise en œuvre parmi les citoyens africains, les gouvernements, les communautés économiques régionales, la société civile, le secteur privé, les médias, les universités, la diaspora et les partenaires internationaux.

En outre, le Plan cherche à susciter l'appropriation et l'engagement de toutes les parties prenantes et de tous les partenaires, et à favoriser un sens de la responsabilité collective et de l'obligation de rendre compte de sa mise en œuvre. L'aspect communication et image de marque du Deuxième Plan décennal présentera les réalisations et les meilleures pratiques de l'Agenda 2063 et de son Deuxième Plan décennal de mise en œuvre, et célébrera les progrès et l'impact réalisés par les pays et les régions d'Afrique, tout en mobilisant les ressources et les partenariats, et en tirant parti des opportunités offertes par l'intégration régionale, la transformation numérique, l'économie verte, l'économie bleue, la diversité culturelle, l'autonomisation des jeunes et le leadership des femmes.

Les actions de sensibilisation seront renforcées par l'intermédiaire du Champion de l'Agenda 2063 et des champions des différents projets thématiques ou phares, ainsi que lors des différents sommets tels que l'Assemblée générale des Nations unies, etc.

Partenariats

Le consensus est que l'Agenda 2063 devrait être financé de l'intérieur, mais qu'à court et moyen terme, il conviendrait d'étendre, de construire et de maximiser les partenariats dans les domaines de la mobilisation des ressources, du transfert de technologie, du développement des capacités institutionnelles et humaines, entre autres.

Ces dernières années, l'Afrique a forgé un certain nombre de partenariats stratégiques avec l'Union européenne, les États-Unis d'Amérique, le Japon, la Chine, l'Inde, la Ligue des États arabes, l'Amérique du Sud, la Turquie, la Corée du Sud et la Russie, entre autres. Toutefois, l'Afrique n'a pas encore exploité tout le potentiel des avantages financiers et techniques découlant de ces partenariats. Il est donc nécessaire d'approfondir les avantages transformationnels de tous les principaux partenariats stratégiques en les alignant sur les priorités du Deuxième Plan décennal.

Au cours de la deuxième décennie de mise en œuvre de l'Agenda 2063, l'Afrique mettra en place des mécanismes solides qui garantiront que le continent bénéficie de manière optimale des partenariats stratégiques. En outre, le Deuxième Plan décennal constituera la base principale sur laquelle tous les partenariats stratégiques mondiaux - en cours et nouveaux - seront encadrés.

À ce titre, des efforts seront notamment déployés pour veiller à ce que

- Les partenariats soient établis sur la base des priorités de l'UA, en veillant à ce que les collaborations internationales s'alignent sur les objectifs stratégiques de l'Agenda 2063 et ne soient pas imposées de l'extérieur.
- Les partenariats politiques et techniques seront renforcés pour mobiliser les ressources nationales en vue de mettre en place un mécanisme de financement solide et fiable, conformément au Deuxième Plan décennal.
- Les États membres seront aidés à négocier des cadres de

coopération des Nations unies pour intégrer les priorités stratégiques de l'Agenda 2063, conformément au principe « Deux agendas, un plan ».

- Les États membres seront invités à mettre en œuvre le prélèvement de 0,2 %, à tirer parti et à renforcer la coordination des partenariats public-privé et à promouvoir la mobilisation des ressources nationales par le biais de réformes fiscales, de l'administration fiscale et de la numérisation des systèmes fiscaux.
- Des initiatives seront conçues pour renforcer le rôle du secteur privé dans la mobilisation des ressources et le soutien stratégique.
- Des mécanismes seront mis en place pour garantir la participation de la diaspora à la mise en œuvre de l'Agenda 2063.

Calcul des coûts et financement

Calcul des coûts

L'évaluation du Premier Plan décennal a révélé que l'absence de chiffrage du Plan a entravé les efforts de mobilisation des ressources, car il était difficile d'estimer le déficit de ressources. Dans le Deuxième Plan décennal, deux approches ont été utilisées pour l'exercice d'évaluation des coûts : une approche basée sur un modèle estimant ce qu'il faut pour atteindre les objectifs d'ici 2033 à 8,9 milliards de dollars pour la décennie ou 0,9 milliard de dollars par an ; et une approche ascendante estimant le niveau actuel d'investissement dans les États membres à 5,6 milliards de dollars pour la prochaine décennie ou 0,6 milliard de dollars par an. L'Afrique devra mobiliser la différence de 3,3 milliards de dollars au cours de la prochaine décennie, ce qui se traduit par 0,3 milliard de dollars à mobiliser chaque année.

Financement

Pour mobiliser le déficit de financement de 0,3 milliard de dollars par an sur le continent, l'Afrique explorera collectivement les sources suivantes : la mobilisation des ressources nationales, l'investissement direct étranger, l'aide publique au développement et le financement concessionnel, les partenariats public-privé, le financement durable de la dette et les envois de fonds. Les États membres seront aidés à suivre leurs performances et, le cas échéant, à les exploiter. En outre, le continent continuera d'explorer la possibilité de créer un Fonds de développement, qui sera un fonds commun auquel les ressources

mobilisées seront affectées. Ces sources de financement abordent collectivement les différentes dimensions de la transformation envisagée, fournissant une approche globale pour réaliser les sept Grandes Ambitions décrites dans le Deuxième Plan décennal. Il est essentiel que l'Afrique et les États membres de l'Union africaine adaptent ces stratégies à leurs contextes particuliers, évaluent régulièrement leur efficacité et les adaptent si nécessaire pour garantir la réalisation des sept Grandes Ambitions.

Intégration dans les lois nationales et appropriation par les citoyens

Intégration dans les lois nationales

Dans le contexte de l'Agenda 2063, « l'intégration dans les lois nationales » est le processus par lequel les États membres intègrent les engagements pris au niveau continental, tels qu'ils figurent dans les décisions, les cadres politiques et les programmes de l'UA, dans les plans de développement, les politiques et les cadres juridiques nationaux et régionaux. Un processus d'intégration renforcé se traduit par un alignement de haut niveau entre les plans de développement nationaux et les priorités, objectifs et cibles du continent.

L'intégration dans les lois nationales est le fondement de la durabilité de l'Agenda 2063. Elle vise à créer un contexte favorable et durable pour une mise en œuvre efficace du Deuxième Plan décennal de mise en œuvre dans les États membres. L'intégration dans les lois nationales devrait faciliter l'intégration des priorités des différentes « Grandes Ambitions » dans les budgets nationaux.

Tout en respectant la diversité du continent et en tenant compte de l'engagement des chefs d'État en faveur de l'intégration africaine, la Commission de l'UA, en collaboration avec le Parlement panafricain, étudiera les possibilités d'élaborer des lois types pour faciliter l'intégration de l'Agenda 2063 dans les États membres de l'UA.

Intégration dans les lois nationales du Deuxième Plan décennal dans les entités de l'UA

Les entités de l'Union africaine, y compris la Commission, les institutions spécialisées et les organes, sont également censées intégrer pleinement les priorités du Deuxième Plan décennal. Cela impliquera l'alignement

des processus de planification et de budgétisation sur les priorités et les objectifs du Deuxième Plan décennal.

Engagement et appropriation des citoyens

L'engagement et l'appropriation des citoyens dans le contexte du Deuxième Plan décennal consistent à s'assurer que les citoyens africains, et en particulier les jeunes, sont conscients des priorités de développement du continent, participent à la mise en œuvre d'initiatives clés et expriment leurs préoccupations aux dirigeants africains par le biais des structures et des plateformes existantes.

L'engagement et l'appropriation des citoyens seront assurés par les moyens suivants

- **Sensibilisation et mobilisation.** Il s'agira d'atteindre les citoyens africains par le biais de différentes structures, notamment les organisations de la société civile, les associations de jeunes, les corporations professionnelles, les groupes religieux et les écoles, en leur fournissant des informations sur l'Agenda 2063 de l'UA et sur les priorités et les objectifs du Deuxième Plan décennal. Ce travail de sensibilisation visera à donner aux citoyens les moyens de s'informer en utilisant différents formats et plateformes qui les mobiliseront pour l'action.
- **Renforcement des capacités et orientation.** Il s'agira d'élaborer du matériel d'orientation sur mesure et d'organiser des ateliers pour les différents citoyens africains afin de leur permettre de devenir des acteurs efficaces dans la mise en œuvre du Deuxième Plan décennal. L'UA s'associera à des institutions de formation et à des organisations spécialisées pour cette activité.
- **Dialogues stratégiques.** Pour que l'engagement et l'appropriation des citoyens se concrétisent, des opportunités seront créées pour des dialogues stratégiques entre les citoyens et les dirigeants. Cela permettra de combler le fossé perçu entre les deux groupes en permettant, en particulier aux jeunes, d'exprimer leurs problèmes et aux dirigeants d'entendre directement les citoyens. Les plateformes existantes, telles que le Forum panafricain de la jeunesse, l'Assemblée générale de l'ECOSOC, la tournée d'écoute des jeunes envoyés par l'UA, les institutions de défense des droits de l'homme de l'UA et d'autres, devraient être structurées et soutenues afin d'offrir des possibilités de dialogues stratégiques avec les citoyens

africains. Une attention particulière sera accordée à la diaspora africaine. Les possibilités de dialogue stratégique avec la diaspora africaine seront étudiées chaque année lors d'événements mondiaux tels que l'Assemblée générale des Nations unies, le sommet du G20 et le Sommet de l'UA.

- **Le passage à l'action.** Les citoyens africains seront encouragés à traduire leur engagement en faveur de l'Agenda 2063 en un engagement concret par le biais de projets spécifiques dans leur pays et leur communauté. À cet égard, les États membres devraient créer des possibilités de financement pour les organisations de la société civile, les associations de jeunes et les sociétés professionnelles qui s'engagent à faire progresser la mise en œuvre du Deuxième Plan décennal.

Capacités pour le Deuxième Plan décennal

L'Agenda 2063 implique de multiples acteurs aux niveaux continental, régional, national, sectoriel, infranational et local. La pleine réalisation du Deuxième Plan décennal nécessite le développement d'énormes capacités dans tous les secteurs et à différents niveaux dans trois domaines critiques :

Individu (capacité humaine) :

D'une manière générale, cela inclut les capacités en termes de compétences, de formation, de performances, de valeurs, d'attitudes, de motivation, d'intégrité professionnelle, de relations et de communication, pour : comprendre pleinement les questions sous-jacentes de l'Agenda 2063 ; assimiler les objectifs et les stratégies de l'Agenda 2063 au niveau national et local ; conceptualiser, concevoir, développer, mettre en œuvre, contrôler et évaluer les programmes et projets, politiques et stratégies nécessaires et axés sur les résultats pour faire de l'Agenda 2063 une réalité. Une condition préalable à la mise en œuvre efficace de l'Agenda 2063 est de sensibiliser tous les secteurs et d'assurer une compréhension essentielle de son essence à plusieurs niveaux ; d'adopter et d'adapter l'Agenda aux contextes nationaux et d'assurer un engagement collectif.

L'Agenda 2063 est une entreprise fondée sur la connaissance. Au niveau de la politique et de la planification, il nécessite également des données, tant qualitatives que quantitatives, pour garantir une prise de décision

judicieuse et une planification réaliste à court et à moyen terme, ainsi que la pleine mobilisation des ressources humaines, financières et matérielles de l'Afrique en vue d'atteindre les objectifs fixés. Il faut non seulement des statisticiens qui produisent des données, mais aussi des personnes capables d'utiliser efficacement les données pour élaborer des politiques, des stratégies, des programmes et des projets.

Capacité institutionnelle et organisationnelle :

Cela englobe la planification stratégique, la gestion, les structures, les systèmes de responsabilité, l'infrastructure, les ressources (financières et d'information), l'innovation et l'acceptation du changement, ainsi que les interrelations pour aider une institution à devenir efficace dans la mise en œuvre de l'Agenda 2063. Il est également essentiel d'établir des liens horizontaux et verticaux et des boucles de rétroaction à chaque étape du processus de mise en œuvre de l'Agenda 2063. Les initiatives et les programmes continentaux et régionaux doivent être liés aux actions menées au niveau national et en être informés, et vice versa.

La capacité de leadership transformateur, les compétences pour mener et défendre l'agenda (audacieux, visionnaire, éthique et réactif) et la mise en commun de l'expertise et de la formation de compétences spécialisées basées sur l'avantage stratégique ; la budgétisation et la planification pour catalyser et soutenir la transformation sont des ingrédients essentiels de la capacité institutionnelle.

Un environnement politique, juridique et réglementaire favorable :

La mise en œuvre de l'Agenda 2063 nécessite non seulement l'élaboration de politiques et la mise en place des législations et réglementations requises, mais aussi la capacité de les mettre en œuvre. Le développement holistique des capacités, qui englobe les ressources humaines, les institutions et l'environnement juridique et politique permettant aux individus et aux institutions d'interagir de manière productive, est sans aucun doute essentiel. Aucune des composantes de la capacité ne peut fonctionner correctement de manière isolée, et les faiblesses dans l'un de ces domaines peuvent avoir un effet d'entraînement sur les autres.

Partenariats

Au cours de la prochaine décennie, l'Afrique mettra en place une coalition d'acteurs à l'échelle du continent - le secteur privé, la société civile,

les partenaires au développement, les universités, les groupes de réflexion, les chefs religieux et les citoyens - pour mettre en œuvre le Deuxième Plan décennal. Ces acteurs devront être pleinement mobilisés pour intégrer le Deuxième Plan décennal dans leurs plans, budgets et statistiques.

Au cours de la prochaine décennie, l'Afrique devra gérer efficacement l'écosystème du financement, y compris les financements nationaux et internationaux, ainsi que les financements publics et privés.

Alors que l'efficacité des dépenses devrait permettre d'accroître le financement des Grandes Ambitions, la marge de manœuvre budgétaire est relativement faible. Dans de nombreux États membres, une part importante du budget - jusqu'à 80 % dans certains cas - est consacrée aux salaires et aux dépenses opérationnelles, ce qui laisse peu de marge de manœuvre.

Intégration

Dans le contexte de l'Agenda 2063, « l'intégration » est le processus de sensibilisation et de renforcement de l'implication des citoyens et de leur appropriation de l'Agenda 2063, ce qui permettra l'inclusion éclairée des objectifs, des priorités et cibles de l'Agenda dans les processus législatifs, politiques, institutionnels, de planification et de programmation et dans les processus budgétaires qui favorisent le développement aux niveaux régional, national, sectoriel et local. Au cours de la prochaine décennie, le continent veillera à la mutualisation des efforts des États membres.

6. GOUVERNANCE DU DEUXIÈME PLAN DÉCENNAL

Structure de gouvernance au niveau continental

Le document-cadre comportait trois niveaux de gouvernance : continental, régional et national. Chaque niveau a des entités spécifiques qui assument des responsabilités spécifiques.

Niveau continental :

La Conférence – les principales responsabilités de la Conférence sont notamment l'approbation de l'Agenda 2063 et des plans décennaux

ultérieurs, la fourniture de grandes orientations politiques pour la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation de l'Agenda 2063.

Le Conseil exécutif – Les principales responsabilités du Conseil exécutif sont d'assurer la coordination stratégique par l'intermédiaire du Comité ministériel sur l'Agenda 2063 et de formuler des recommandations à la Conférence sur le cadre de résultats et d'approuver les rapports de suivi et d'évaluation.

Le Comité ministériel sur l'Agenda 2063 – Les principales responsabilités du Comité sont, entre autres, la surveillance opérationnelle de l'élaboration, de la mise en œuvre, du suivi et de l'évaluation de l'Agenda 2063, et la supervision directe de la Commission de l'UA en tant qu'unité de coordination technique de l'Agenda 2063.

Le Comité des ambassadeurs sur l'Agenda 2063 – La principale responsabilité du Comité des ambassadeurs est d'aider le Comité ministériel de suivi de la mise en œuvre de l'Agenda 2063 à s'acquitter de son mandat.

L'Unité de coordination de l'Agenda 2063, la Commission de l'UA (OSPD) Après les réformes de l'UA, cette unité technique, placée sous la direction du président de la Commission de l'UA, a été transformée en Bureau de la planification stratégique et de l'exécution des programmes. Elle assure également le secrétariat du Comité des ambassadeurs sur l'Agenda 2063 et du Comité ministériel sur l'Agenda 2063.

Les départements et organes de la Commission de l'UA, par le biais de l'implantation des différents organes, devraient résoudre les problèmes de chevauchement afin de mieux mettre en œuvre le Deuxième Plan décennal.

Niveau régional :

Les Communautés économiques régionales - Principales responsabilités :

- a) Assurer le leadership au sein des Communautés économiques régionales en permettant aux États membres et aux partenaires des CER d'intégrer le Deuxième Plan décennal dans leurs plans à moyen terme, leurs budgets et leurs statistiques ;
- b) Participer à la surveillance opérationnelle au niveau continental du Deuxième Plan décennal ;

- c) Intégrer le Deuxième Plan décennal de mise dans leurs plans à moyen terme, leurs budgets et leurs statistiques.

Niveau national :

Gouvernements des États membres - Principales responsabilités :

- a) Intégrer le Deuxième Plan décennal dans leurs plans à moyen terme, leurs budgets et leurs statistiques ;
- b) Coordonner le processus de mobilisation des ressources et les efforts d'allocation des ressources ;
- c) Coordonner les partenaires - le secteur privé, les organisations de la société civile, les entités religieuses, les Nations Unies - pour l'intégration du Deuxième Plan décennal dans leurs plans à moyen terme, leurs budgets et leurs statistiques ;

Collectivités locales des États membres -

Principales responsabilités :

- a) Intégrer le Deuxième Plan décennal dans leurs plans à moyen terme, leurs budgets et leurs statistiques ;
- b) Coordonner le processus de mobilisation des ressources et les efforts d'allocation ;
- c) Coordonner les partenaires - le secteur privé, les organisations de la société civile, les entités religieuses, les Nations Unies - pour l'intégration du Deuxième Plan décennal dans leurs plans à moyen terme, leurs budgets et leurs statistiques.



**Nous voulons
développer nos propres
communautés dans une
personnalité africaine.
Si nous trouvons les
méthodes utilisées par
d'autres adaptées à notre
environnement social,
nous les adopterons
ou les adapterons mais
si nous les trouvons
inadaptées, nous les
rejeterons**

**S. E. KWAME NKRUMAH
PRÉSIDENT DE LA
RÉPUBLIQUE DU GHANA
FONDATEURS DE L'OUA/UA, 1963**



Première rangée assise ; left to right: Ms Nardos Bekele-Thomas, directrice générale de l'AUDA-NEPAD, **H.E. Dr. Monique Nsanzabaganwa**, vice-présidente de l'UA, **Mrs. Botho Kebabonye Bayendi**, directrice du Cabinet de la planification stratégique et de la mise en œuvre de la CUA, **Mr. Abdelkreem Y. Ezaldin**, chef de l'analyse et de la mise en œuvre des politiques et de la coordination de l'Agenda 2063 au sein de la CUA..

Rangée arrière Debout ; de gauche à droite : Mr. Mohamed Abdislam, directeur de la stratégie AUDA-NEPAD, **Mr. Snowden Mmadi**, chef des partenariats AUDA-NEPAD, **Mr. Frederick Mugisha**, conseiller pour la région Afrique du PNUD Centre de service régional pour l'Afrique du PNUD, **Mme. Rosette Y Randrianarivelo**, Chargée de programme et de projet CUA, **Mr. Israel Laizer**, responsable principal du suivi, de l'évaluation et des rapports SADC, **Ms. Emebet Mesfin**, responsable de programme CEA, **Mr. Gideon Nimako**, responsable principal de programme AUDA-NEPAD, **Mr. Simon Kisira**, responsable du suivi et de l'évaluation AUDA-NEPAD, **Mr. Charles Wangadya**, responsable principal de la politique CUA, **Dr. Tichaona Magwende**, responsable principal de programme AUDA-NEPAD, **Mr. Jephthe Mve Mvonde**, spécialiste de la politique et du plaidoyer/ spécialiste de l'éducation Act. Spécialiste en éducation de l'UNICEF Bureau de l'UA/CEA.

Other Team Members : Mr. Richard Hakizimana, Conseiller technique sur les finances, le budget et l'audit au sein du CP de la CUA, **Ms. Josephine Etima**, experte principale en suivi et évaluation de la CUA, **Ms. Ngabirano Jane**, experte en planification départementale à la CUA, **Mr. Abibu Tamu**, directeur du JSSO, **Mr. Shumba Tichawona**, ancien chef de la Division de Planification, Suivie et Evaluation de la AUC, **Edem Messa-Gavo**, responsable principal de la mesure d'impact, **Mr. Abubaker Ntambi** Chef du suivi et évaluation, IGAD, **Ms. Lerato Moreto SADC**, **Mr. Simal Amor**, chef de la planification stratégique et de la recherche COMESA, **Mr. Rabii Sakhi**, chef du service statistique de l'UMA, **Ms. Sara Tawfik Hamouda**, Expert de l'Agenda 2063 et des ODD du MAEP, **Mr. Peter Katwesige**, Suivi et évaluation du MAEP, **Ms. Fatma Yusuf**, Conseillère en performance du CVP

